



LE TAMBOUR

NOVEMBRE 2020 - N°68



© Antoine PIEL

édito

Chers Clavetaises et Clavetais,

Cette année 2020 sera vraiment à marquer d'une pierre blanche.

Dès le lendemain des élections, en mars, l'équipe que vous avez choisie et le personnel communal ont découvert pleinement le sens du mot Solidarité et Service Public - Cette première préoccupation est encore aujourd'hui au cœur de notre action communale.

Entre 1001 précautions, distanciation, limitation des regroupements, «protocole», reconfinement et toutes les contraintes qui pèsent sur les particuliers et sur les entreprises -à coup de matraquage médiatique- il est difficile de ne pas s'inquiéter.

Malgré ce second confinement la vie continue, que l'on soit parents d'élèves, enfants des écoles, personne isolée, en difficulté ou en pleine forme, nous avons tous l'envie d'avancer : continuer, aménager, inventer, se renouveler, aller de l'avant et surtout s'entraider.

Nous avons pu voir que la solidarité et l'entraide entre voisins, familles ou collègues étaient bien présentes partout comme dans toute la commune ! Et ce n'est pas fini...

Merci à tous ceux qui ont proposé et apporté leur aide aux autres, dans l'espoir qu'un vaccin verra bientôt le jour.

Pour autant, le programme des travaux prévus au budget de cette année, même retardé de 8 mois, est en marche : Rénovation de l'école avec le ravalement des murs (après une longue phase de préparation depuis 2018) et la mise en accessibilité des 2 grandes classes ; protection des hirondelles des fenêtres ; réaménagement du multisport ; achat d'éclairage pour la Place du Pressoir ; premier itinéraire de la piste cyclable vers Saint Rogatien et aménagement de l'entrée de Clavette...

Nous ne pourrons pas, dans le contexte actuel, organiser une cérémonie des vœux traditionnelle mais nous vous présenterons, dès le 2 janvier, en vidéo, par mail, sur le site internet de la mairie et sur les médias sociaux, l'équipe municipale avec ses projets.

Bonne fin d'année et de belles fêtes, par mini groupes... C'est le moment d'innover et de se démultiplier, avec du courage et de l'envie.

Prenons soin des autres.

Sylvie GUERRY-GAZEAU,
Maire de Clavette



Sommaire

- Édito p. 2
- Vie communale p. 3
- Culture & patrimoine p. 10
- Infos pratiques & commerciales p. 11
- Vie associative communale p. 12
- Vie extra-communale p. 14
- Expression libre p. 15
- Agenda p. 16

Des masques pour prévenir la COVID 19

Le virus Covid 19 continue à circuler, il convient donc de rester vigilant.

Pour cela, restons sensibles aux risques sanitaires et respectons les règles du confinement : port du masque, lavage des mains, distanciation, réduction au strict minimum des contacts et des déplacements...

A ce jour, 940 masques en tissu, confectionnés par les couturières bénévoles, ont été distribués dans notre commune dont une centaine pour les enfants, ainsi que 400 masques du Département.

J'en profite pour saluer à nouveau l'implication de tous les bénévoles pour leur élan de solidarité, reconduit.

Pour ceux qui le souhaitent, je vous rappelle que la mairie détient encore des masques pour faire face à cette reprise de l'épidémie dans notre secteur.

Vos élus et les bénévoles restent à votre disposition. Vous êtes inquiets ou avez besoin de renseignements pratiques, appelez-nous !

Contactez l'accueil par téléphone au 05 46 35 81 57 ou par mail à infos@mairie-clavette.fr.

• Catherine NEUVIAL





Le nouveau Conseil Municipal

Sylvie GUERRY-GAZEAU

- Maire
- Présidente des commissions communales.
- Déléguée à EAU17, au SIVOM (Syndicat Intercommunal) de la plaine d'Aunis, au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale et à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.



Xavier LANNELONGUE

- 1^{er} adjoint délégué à l'urbanisme, aux bâtiments, au matériel technique, à la voirie, aux réseaux, à l'accessibilité aux personnes handicapées et au cimetière.
- Vice-président des commissions : Urbanisme-PLUi et Bâtiments-matériels-voirie-réseaux-accessibilité.
- Membre des commissions : Appel d'offres et Finances.
- Délégué au Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural (SDEER) et à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.



Nathalie CONIL

- 2^e adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, aux actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.
- Vice-présidente de la commission : Scolaire-périscolaire-enfance-jeunesse.
- Membre des commissions : Personnel communal et Environnement-espaces verts-cadre de vie.



Stéphane BEAUPOUX

- 3^e adjoint délégué aux espaces verts et à l'embellissement, à la transition écologique et énergétique, à l'environnement et au cadre de vie.
- Vice-président de la commission Environnement-espaces verts-cadre de vie.
- Membre des commissions Appel d'offres, Finances, Personnel communal, Urbanisme-PLUi et Bâtiments-matériels-voirie-réseaux-accessibilité.
- Délégué à EAU17, Pompes Funèbres Publiques (vice-président), SOLURIS (syndicat informatique 17) et UNIMA (Union des Marais 17).



Chantal CHERPRENET-QUINTIN

- 4^e adjointe déléguée à la vie du village (Animation, culture et sport, commerces et relations avec les associations) et à la bibliothèque municipale.
- Vice-présidente de la commission : Vie du village.
- Membre des commissions : Finances, Scolaire-périscolaire-enfance-jeunesse et Environnement-espaces verts-cadre de vie.
- Déléguée au Comité de Jumelage franco-allemand.



Brice GRIT

- Conseiller délégué aux affaires financières.
- Vice-président de la commission : Finances.
- Membre des commissions : Appel d'Offres et Scolaire-périscolaire-enfance-jeunesse.
- Délégué à SOLURIS (syndicat informatique 17)



Catherine NEUVIAL

- Conseillère déléguée aux affaires sociales et aux activités du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- Vice-présidente de la commission : Personnel communal.
- Membre de la commission : Vie du village.
- Déléguée au CNAS (Comité National d'Action Sociale), au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale et au SIVOM (Syndicat Intercommunal) de la plaine d'Aunis.



Bertrand NAUD

- Délégué au Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural (SDEER) et ENEDIS (réfèrent tempête).



Nadège BORDEREAU

- Membre des commissions : Personnel communal, Urbanisme-PLUi et Bâtiments-matériels-voirie-réseaux-accessibilité.



Fabrice LEFEBVRE

- Membre des commissions : Appel d'Offres, Urbanisme-PLUi, Environnement-espaces verts-cadre de vie et Bâtiments-matériels-voirie-réseaux-accessibilité.
- Délégué au Syndicat Départemental de la Voirie et ENEDIS (réfèrent tempête).



Aurélien DOUVILLEPINHO

- Membre des commissions : Scolaire-périscolaire-enfance-jeunesse, Urbanisme-PLUi, Bâtiments-matériels-voirie-réseaux-accessibilité et Vie du village.
- Déléguée à la Défense.



Antoine PIEL

- Membre de la commission : Vie du village.
- Délégué à SOLURIS (syndicat informatique 17)



Elus de la liste d'opposition :

Jean-Jacques SNOEK

- Membre des commissions : Appel d'Offres, Urbanisme-PLUi et Bâtiments-matériels-voirie-réseaux-accessibilité.



Delphine DUBOURNET

- Membre des commissions : Personnel, Scolaire-périscolaire-enfance-jeunesse et Vie du village.



Christophe MICOINE

- Membre des commissions : Appel d'Offres, Finances et Environnement-espaces verts-cadre de vie.



Venez à la rencontre de vos élus, prenez rendez-vous avec eux :
05 46 35 81 57 /
infos@mairie-clavette.fr

BUDGET COMMUNAL 2020

Pour rappel :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Suite à l'épidémie du COVID 19, la date de vote du budget primitif 2020 a été exceptionnellement repoussée au 31 juillet 2020.

Le budget 2020 a été voté le 22 juin 2020 par le conseil municipal.

Ce budget prévisionnel a été réalisé sur les bases de débats en commission des finances et a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de toutes les institutions chaque fois que possible.

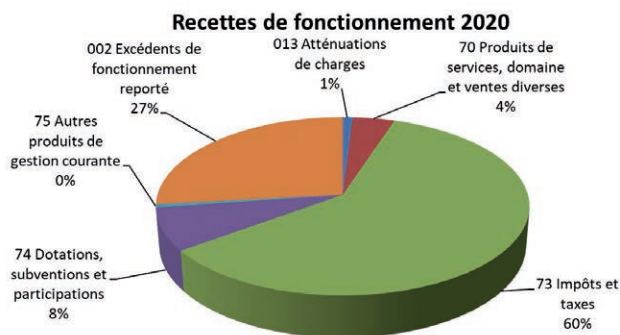
La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetières, locations...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et l'Intercommunalité, à diverses subventions et dotations.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 1 014 622,75 €.

013	Atténuations de charges	10 000,00
70	Produits des services domaines et ventes	41 500,00
73	Impôts et taxes	607 630,00
74	Dotations - subventions et participations	78 367,00
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00
002	Résultat reporté	271 125,75



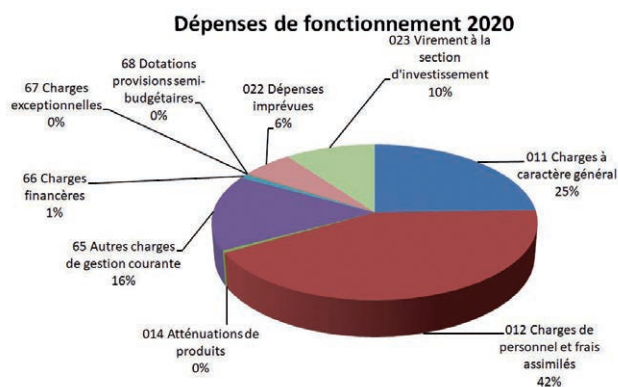
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de

services effectuées, les salaires du personnel communal, les subventions versées aux associations, les contributions aux groupements territoriaux et les intérêts des emprunts à payer. Les salaires représentent 42 % des dépenses de fonctionnement de la commune. La commune compte 10 salariés et 3 contractuels (tous ne sont pas à temps plein) au 1^{er} janvier 2020.

Au 1^{er} octobre, le surcoût lié au Covid a représenté plus de 6 500 euros (équipements, produits d'entretien, personnel supplémentaire pour l'école, etc.).

Les dépenses de fonctionnement 2020 équilibrées à 1 014 622,75 € permettent de dégager de l'investissement, via l'autofinancement.

011	Charges à caractère général	248 807,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	428 820,00
014	Atténuations de produits	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	159 200,00
66	Charges financières	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	200,00
022	Dépenses imprévues	58 309,62
023	Virement à la section d'investissement	102 786,13



La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : Les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement, le remboursement de la TVA sur les travaux payés.



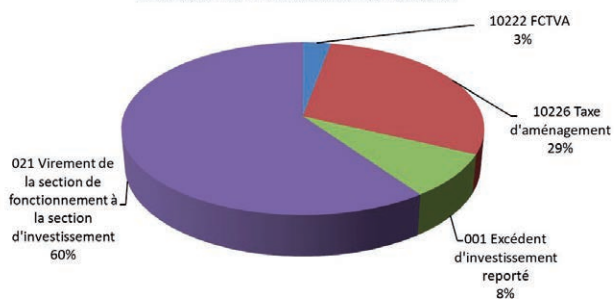
Les recettes d'investissement s'élèvent à 171 951,49 €.

10222	FCTVA	5 000, 00
10226	Taxe d'aménagement	50 000, 00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0, 00
13	Subventions d'investissement reçues	0, 00
16	Emprunts et dettes assimilés	0, 00
001	Excédent d'investissement reporté	14 165, 36
021	Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	102 786, 13

Pour les dépenses d'investissement, il est prévu :

- Réfection des murs de l'école,
- Réfection des marches de l'école et mise en place d'une rampe PMR,
- Réhabilitation du City parc multisports afin de sécuriser le site,
- Destruction d'un mur afin d'élargir le passage des voitures sur le parking de l'école,
- Achats d'ordinateurs pour l'école,
- Achat de matériel technique, d'aspirateurs et de guirlandes électriques pour les illuminations de Noël.

Recettes d'investissement 2020



La fiscalité :

Le taux de la taxe d'habitation est gelé et ne pourra donc pas subir d'augmentation. Le montant du produit relatif à cette taxe est de 260 397 €.

Afin de ne pas alourdir la charge fiscale des Clavetais, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts communaux sur les 2 bases.

TAXES	BASES 2020	TAUX RÉFÉRENCE 2019	TAUX 2020 VOTES	PRODUIT ATTENDU 2020
Habitation	1 952 000 €			260 397 €
Foncier bâti	1 124 000 €	22,04	22,04	247 730 €
Foncier non bâti	34 400 €	59,61	59,61	20 506 €
TOTAL PRODUIT ATTENDU POUR 2020				528 633 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 171 951,49 €.

16	Emprunts et dettes assimilés	48 637, 98
020	Dépenses imprévues	5 500, 00
113	Equipement bureau & informatique	5 200, 00
141	Aménagement terrain multisports	27 000, 00
142	Matériel technique	8 233, 02
143	Bâtiments scolaires	63 100, 00
154	Mobilier-aménagement école Pierre Perret	4 200, 00
156	Achat terrains - réserve foncière	3, 26
158	Création voies douces	1 713, 20
166	Achat mobilier urbain	3 864, 03
170	Maison Masseaux	4 500, 00

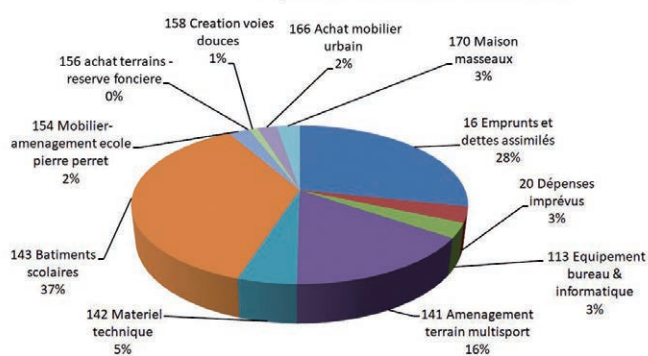
Subventions versées :

- Association des Parents d'Élèves : 500,00 €
- Comité des fêtes : 500,00 €
- Comité de jumelage franco-allemand : 150,00 €
- Société de chasse ACCA : 150,00 €
- Banque alimentaire : 250,00 €
- Croix Rouge française : 150,00 €
- Secours Catholique : 150,00 €
- Les Petits Loups : 150,00 €
- CCAS : 2 800,00 €

Le montant total est de 4 800,00 €

• Audrey DENIMAL

Dépenses d'investissement 2020



La rentrée scolaire 2020-2021

Cette rentrée s'inscrit à nouveau sous le signe du développement : l'école Pierre PERRET de Clavette accueille 17 élèves supplémentaires, soit **159 élèves au total**. A la demande des mairies de Montroy et de Clavette, un bus d'une plus grande capacité que celle de l'année dernière (**63 places**) a été attribué pour desservir les écoles de Montroy et de Clavette, le matin et le soir, dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). **Les effectifs des six classes, à double niveau (excepté une classe de CP), varient entre 25 à 28 élèves.** Afin de faire face à cette augmentation du nombre d'élèves, la mairie a investi dans du nouveau mobilier, des ordinateurs et des équipements scolaires. Des travaux d'entretien conséquents ont été réalisés dans l'école pendant les mois d'été (voir article « Les travaux de l'école Pierre Perret »).

Dans la continuité du protocole sanitaire de mai-juin, les équipes périscolaires ont été renforcées et se mobilisent encore pour appliquer les gestes barrière, les zones « classes » et les protocoles d'aération et de désinfection. Nous remercions les parents pour leur respect du port du masque sur les abords de l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents doivent prévenir la mairie et l'école de la durée de l'absence de l'enfant et annuler les repas de cantine dès que possible. Rappel du règlement intérieur : aucun repas ne peut être annulé le jour même, y compris en cas de maladie. L'annulation doit être faite au minimum la veille avant 10h.

Aucune sortie scolaire avec nuitée ne sera possible pour le moment en raison du protocole sanitaire actuel. Toutefois, la ferme pédagogique de Périgny, les Terres de Maia, au travers de l'association De l'Homme à l'Animal, effectue cinq interven-



tions durant l'année scolaire pour les classes de CP, CE1 et CE2. L'objectif est d'étudier le comportement animal, sa nourriture, son habitat, le vocabulaire autour de la ferme et de chaque animal présent (lapins, cochons d'inde, ânes, poneys, chèvres, moutons, poules, canards, etc). La première a eu lieu le 16 octobre.

L'équipe municipale souhaite remercier tout le personnel et les enseignants pour avoir su et continuer à faire face à la crise sanitaire avec efficacité. Pour conclure, nous souhaitons aux enfants une très bonne année scolaire.

• Nathalie CONIL

Les travaux de l'école Pierre Perret



L'escalier donnant sur la cour de récréation étant dégradé, il avait été prévu lors du précédent mandat de le rénover en partie.

Le budget ayant été bloqué en 2019 par une partie du conseil municipal, ces travaux ont enfin pu être réalisés cette année. Nous en avons profité pour faire réaliser une **rampe d'accès PMR** qui permettra l'accès pour tous les élèves.

Les travaux de renouvellement de façades sur les parties de soubassements abimés ont été exécutés. Les travaux de peinture, eux, n'ont pas pu se faire en totalité cet été. En « cause », la présence d'une très grande colonie d'hirondelles (espèce protégée). Forte de 26 nids recensés, cette colonie est la 2^e dans le département. Les travaux de peinture ont donc repris après le départ des hirondelles et après la pose d'une gouttière de protection. Cette gouttière aura un double avantage : celui de protéger les nids lors des opérations de nettoyage et celui de réduire les dégradations accessoires liées à la présence de ces oiseaux.

• Xavier LANNELONGUE





Une hirondelle ne fait pas le printemps...

Une colonie d'hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*) s'est reproduite cette année sur les deux façades de l'école. C'est une espèce protégée figurant à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Au total, 24 nids ont été recensés sur la façade Nord et 2 nids sur la façade Sud, tous en parfait état. Le ravalement de ces 2 murs de l'école a pu se faire après le départ des hirondelles, mi-octobre. La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), après

avoir constaté sur place la reproduction des hirondelles de fenêtre cette année, a souhaité nous accompagner par plusieurs actions afin d'éviter la destruction de la colonie durant les travaux.

Une gouttière a été mise en place le long des murs des façades Nord et Sud. L'aménagement a été installé avant les travaux pour limiter les projections sur les nids (risque de destruction) et restera après les travaux pour limiter les salissures de la façade de la cour et des fenêtres les années suivantes. (Un bon équilibre entre hygiène et protection de la nature)

• Stéphane BEAUPOUX



Chemin des Billettes : point sur les travaux 2^e semestre 2020



Malgré la crise sanitaire que traverse notre pays, le planning a été globalement respecté. Commencé le 17 février, ce chantier qui consistait à renouveler le réseau pluvial, à renforcer la canalisation d'eau potable sur le tronçon entre la rue du Moulin et le chemin de la Cure, et à enfouir tous les réseaux aériens (électrique, téléphonique, éclairage), est achevé dans sa plus grande partie.

Il reste en effet l'étape finale des travaux, à savoir : le câblage, les raccordements des lignes téléphoniques et fibre avec la reprise des branchements, la bascule du nouveau réseau électrique souterrain avec la reprise des branchements, et enfin la dépose des réseaux aériens et des poteaux.

Le marché pour les réfections des voiries devrait être lancé d'ici quelques semaines afin que la phase ultime des travaux puisse commencer le 15 mars 2021. Phase de 4 mois qui sera constituée de la réfection de la chaussée, des accotements, des trottoirs et des marquages au sol et de la pose de la signalétique.

Le bilan financier vous sera présenté sur le prochain Tambour.

Xavier LANNELONGUE

La voie cyclable St Rogatien – Clavette

La phase 1 des travaux, qui consistaient à relier par un cheminement provisoire Saint-Rogatien à Clavette, est maintenant terminée. La phase 2, correspondant à l'acquisition foncière d'une bande de terres agricoles le long de la Départementale 108, va pouvoir commencer.

Ces travaux sont entièrement financés par la CDA La Rochelle.

De même, les améliorations apportées aux abris bus vont se poursuivre avec notre projet d'aménagement de Croix-Fort.

• Xavier LANNELONGUE



Incivilités graves dans notre village

Entre confinements, interdictions, oisiveté forcée, le désœuvrement lié aux problèmes de santé publique, auxquels se greffent les problèmes financiers de certaines familles, la situation dégénère.

Une bande réelle se regroupe à Clavette et sur 3 communes alentours. Cette problématique de « bande adolescente et jeunes adultes », dont certains sont originaires de Clavette, devient inquiétante pour tous nos jeunes et toute la population.

Quelques « leaders » déjà adultes suffisent en ce moment à entraîner dans leur délire les plus jeunes...

Nous sommes tous désolé.e.s que ce joli village en arrive à ces excès et nous devons tous nous mobiliser, ensemble.

Les incivilités deviennent de plus en plus graves : organisation de « rodéos », « deals de drogues », destruction de matériel public, dégradations des espaces verts, jusqu'à des **bouteilles explosives**, et d'autres en verre, brisées y compris sur les espaces de jeux des tous petits (coût de réparation : 1760 euros), etc.

Le risque devient réel, des accidents graves qui impliqueraient enfants, adolescents et jeunes adultes.

L'effet de bande peut être dangereux - Si tous les parents ne nous accompagnent pas dans la recherche de solutions, le confinement n'arrêtera pas les problèmes. La gendarmerie, à l'origine appelée ponctuellement par les habitants excédés, est maintenant **saisie des problèmes d'explosifs, de drogue, etc.**

A l'échelle communale, quelles raisons ? Quels prétextes ? Quelles solutions avez-vous à proposer ?

Nous avons essayé d'organiser une réunion avec des adolescents et leurs parents ; adolescents qui nous ont sollicités dès la sortie du confinement. Cette réunion s'est malheureusement annulée faute de participants ; les parents associés n'ont pas jugé « nécessaire » de rencontrer l'équipe municipale...

Une réunion publique a eu lieu dans le créneau étroit de réunions possibles, avant la reprise de la pandémie, avec les riverains du Multisports et de la Place du Pressoir. Tout a été évoqué dont des solutions possibles, surtout préventives, sur les 2 lieux publics les plus touchés (**lire article dans ce numéro**) et la possibilité de réunir les parents des adolescents clavetais.

Entre améliorer les espaces existants et créer d'autres lieux « alternatifs » le débat a commencé ! Un réaménagement des espaces, jusqu'à la Plaine de la Chênaie est en préparation (à lire dans nos pages).

C'est pour cela que nous avons prévu d'appeler individuellement toutes les familles jusqu'à Noël.

MAIS tant que la bande cassera et détruira nous ne pourrons pas faire grand-chose d'autres que des protections pour l'instant.

Un policier municipal est en cours de recrutement avec un renforcement des actions « Gendarmerie* » et « ALPMS** ». Il y a ce qui est de notre pouvoir (limité), de nos moyens (le budget de Clavette

est aussi limité) et tout ce qu'il faudrait réellement faire pour satisfaire tout le monde.

Mais les meilleurs médiateurs restent d'abord bien sûr les parents.

Même si parfois le rôle est difficile ne minimisons pas le danger !

Aides et informations sur www.etreparents.com

Vous avez des informations et des idées sur ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter au 05 46 35 81 57 et sur l'adresse mail : infos@mairie-clavette.fr

* Gendarmerie de La Jarrie : 05 46 35 80 06

** Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale : 06 70 80 88 91 (jour) / 05 46 41 32 32 (nuit)



Plaine de la Chênaie : Donnez-nous votre avis



Suite à la réunion organisée pour trouver des solutions aux divers problèmes dans le quartier du terrain multisports, les élus sont allés sur place, ont clairement identifié des solutions et lancé des demandes de devis. Une évolution de ce bel espace est donc en préparation suite à cette concertation.

Une autre réflexion est menée autour de l'avenir de la Plaine de la Chênaie. Cet espace, découvert et apprécié par de nombreux habitants pendant le confinement, est actuellement utilisé par une association de drones, une association d'astronomie et des amateurs de cerfs-volants. Présent aussi : l'art éphémère des chars du Carnaval de l'association des parents d'élèves brûlés chaque année. Il est donc important d'y conserver de beaux espaces libres.

Sa surface permet d'autres possibilités, aussi nous faisons appel à vos envies et à votre créativité pour y développer d'autres aménagements. Vous pouvez dès aujourd'hui proposer vos idées à infos@mairie-clavette.fr.

Nous mettrons aussi en ligne, **sur le site** et la **page facebook** de la mairie, **un sondage** afin de récolter vos propositions et sélectionner les pertinences les plus sollicitées.

Merci à tous,

• Chantal CHERPRENET-QUINTIN

Entretien des trottoirs

Le saviez-vous ? En juillet 2019, sur demande du conseil municipal, Clavette prenait un arrêté municipal prescrivant l'entretien des trottoirs par les habitants eux-mêmes.

En effet, si les services techniques de la commune nettoient régulièrement la voie publique, dans une démarche citoyenne, la municipalité souhaite vous associer à l'entretien des trottoirs devant votre propriété.

- Désherbage (sans glyphosate...)

**COMMUNE DE CLAVETTE
CHARENTE-MARITIME**

**ARRETE N° 30-07-2019-41AP
PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS**

Sylvie GUERRY-GAZEAU, Maire de Clavette,
Vu les articles L 2212-1 & 2 et L 2122-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe.
Vu le Règlement Sanitaire Départemental ;

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,
Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité, que la sécurité de la circulation,
Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Clavette.

Article 2 : Le nettoyage des rues
Le nettoyage des rues ou parties de rues salées par des véhicules, ou par des individus doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations ou d'office à leurs frais, et sans préjudice des poursuites encourues.

Article 3 : Les descentes des eaux pluviales
L'entretien en état de propreté des descentes des eaux pluviales situées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales, est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées au même titre que l'entretien des caniveaux recevant ces eaux.

Article 4 : L'entretien des trottoirs, devant de portes et caniveau
Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,
- pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur.

Les services techniques de la commune nettoient régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de cette voie.

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé, soit par arrachage, soit par binage ou tout autre moyen, à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile, ou de les déposer en déchèterie. **En aucun cas ils ne doivent être mis dans les containers.**

1



- Balayage des feuilles et autres débris

Votre implication permettra une propreté régulière parallèlement à l'intervention des services techniques. Par ailleurs, il convient de rappeler que les possesseurs d'animaux sont tenus de ramasser leurs déjections canines.

• Stéphane BEAUPOUX

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

Article 5 : La neige
Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leurs habitations.

Article 6 : Les déjections canines
Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Article 7 : L'entretien des végétaux

7.1 - Taille des haies
Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

7.2 - Élagage
En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Il veillera également à ce que les branches situées à une certaine hauteur n'endommagent pas les lignes électriques et de télécommunications. A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité ou par une entreprise aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Article 8 : Responsabilité
En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire, pourra être engagée.

Article 9 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 10 : Le présent arrêté, affiché en mairie et sur les lieux publics, sera notifié à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de La Jarrie.
- Le service technique communal.
- L'affichage.
- Diffusion en boîte aux lettres.

Certifié exécutoire complet tenu
De l'affichage le 2/08/2019

Fait à Clavette,
le 31/07/2019

Le Maire,
Sylvie Guerry-Gazeau

2

World CleanUp Day

Samedi 26 septembre, par une belle matinée, nous avons « NETTOYÉ LA NATURE ». Un événement qui a mobilisé du monde pour ramasser un nombre encore trop important de déchets ! En effet, après deux heures à parcourir la commune, nous avons récupéré 30 kilos de déchets, dont une énorme quantité de mégots ! Sachant qu'il leur faut 2 à 5 années pour disparaître, le court effort de les conserver dans une petite boîte en attendant une poubelle serait un geste salutaire pour la nature.

Prenez un peu de temps aussi pour nettoyer vos données stockées dans vos boîtes mails et votre ordinateur (un ménage virtuel aux conséquences bénéfiques bien réelles !). Tous les renseignements sur www.cyberworldcleanupday.fr

Merci à toutes et tous ceux qui ont participé et rendez-vous l'année prochaine !

• Stéphane BEAUPOUX



Le prince des blés dans le ciel de Clavette

Le Busard cendré est un rapace migrateur subsaharien qui revient chaque printemps se reproduire dans les plaines agricoles du Poitou-Charentes, à partir du mois d'avril, lorsque les champs de céréales ressemblent encore à des prairies bien vertes. Ces habitats agricoles lui permettent de **dissimuler son nid au sol** et lui fournissent un garde-manger appréciable composé essentiellement de campagnols des champs. En mai, la femelle commence à couvrir au milieu d'un champ d'orge ou de blé. Souvent, l'espèce niche en petite colonie et il n'est pas rare de trouver 2 à 3 couples installés dans la même parcelle.

Face à des moissons de plus en plus précoces, les jeunes qui s'envolent généralement du nid à la mi-juillet sont incapables de fuir devant la moissonneuse et sont happés par la barre de coupe. **C'est pourquoi, le Busard cendré est aujourd'hui une espèce menacée.**

Depuis 20 ans en Aunis, chaque année, un grand chantier se met en place : le sauvetage des nichées. Cela nécessite une énergie incroyable déployée par les bénévoles, stagiaires et salariés de la LPO en collaboration étroite avec les agriculteurs. L'agriculteur nous indique la date approximative de la moisson et dans le cas où la moisson précèdera l'envol des jeunes, une protection grillagée est mise en place avec une signalisation appropriée. Cet enclos évite la dispersion des jeunes au passage de la moissonneuse et les protège des prédateurs une fois la parcelle moissonnée et le nid devenu trop visible. En 2019, en Aunis, 52 jeunes sur 76 au total ont ainsi pu s'envoler grâce aux actions de protection. Parmi eux : 13 clavetais issus de 3 nids de la même parcelle de blé située non loin du « Chêne vert ».

Sur la commune de Clavette, les premiers nids ont été détectés en 2008 et



depuis, ce sont 1 à 3 couples qui viennent presque chaque année, s'y reproduire, changeant de sites au gré des rotations de cultures. Plusieurs agriculteurs ont ainsi participé activement à la sauvegarde du Busard cendré qui sans cette dynamique aurait déjà rejoint la liste des espèces en voie de disparition en France.

La LPO est heureuse de pouvoir compter sur le soutien de la commune de Clavette, de ses agriculteurs, et de ses habitants, pour sauver les busards de la plaine agricole ou les hirondelles de l'école du village... en un mot, la biodiversité.

• Stéphane COHENDOZ, bénévole LPO

Nidifications et chiens en liberté



Nous vivons entourés d'un espace agricole, en pleine nature. La nature a ses droits dont nous ne sommes pas toujours conscients, **particulièrement dans la période de l'année qui va de fin mars à juillet** : C'est la période principale de reproduction des animaux sauvages : lapins, lièvres, cailles, perdrix, faisans...

Savez-vous que les faisans font leurs nids dans les haies mais **à même le sol ? Pas dans les arbres !**

Ils n'ont qu'une seule couvée par an et de nombreux prédateurs (cigognes, renards, chats, chiens...).

Il y a beaucoup de solutions à envisager pour leur redonner une place correcte mais nous pouvons tous y contribuer.

Pensez-y, ne laissez pas vos chiens gambader en liberté dans les champs entre mars et juillet. Évitez de détruire le peu de nature qu'il nous reste.

• Sylvie GUERRY-GAZEAU

Animations du Village et COVID

Suite à l'annonce du confinement de cette fin d'année, la « balade des sorcières » a été annulée. Les conteurs des « Paroles vagabondes » vous avaient préparé des histoires inquiétantes au travers des petits chemins bucoliques de notre village. Une soupe de citrouilles gentiment offertes par un agriculteur de la commune n'a elle aussi pas pu se faire, malgré la motivation de nos cuisinières bénévoles.

« Les Petites Canailles », Maison des Assistantes Maternelles ont également été contraintes d'annuler leur baby grenier à grand regret, car elles aiment partager des moments conviviaux avec les Clavetais.

Le 6 décembre, nous avons projeté de fédérer toutes nos associations pour fêter la fin de l'année ensemble. Les P'tites Canailles, en tête, avaient prévu un marché de Noël. L'Association de jumelage franco-allemand, le Comité des fêtes et l'APE s'étaient également engagés dans le projet et vos élus avaient prévu des activités complémentaires.

Des **illuminations de fin d'année** vont être installées début décembre pour égayer notre village en ces périodes de fin d'année. Nous espérons qu'elles vous mettront un peu de baume au cœur.

• Chantal CHERPRENET-QUINTIN

Infos bibliothèque

En raison du Confinement 2 (le retour), vous ne pourrez plus choisir vos livres dans la bibliothèque.

Nous installons un système de commandes/retrait à la bibliothèque et nous vous accueillons pour le retrait des livres réservés par mail (nom des auteurs et des titres). **pour les commandes** : bibliothequedeclavette@gmail ou 05 46 37 64 18 (aux heures d'ouverture)

pour le retrait des commandes : mercredi de 16h00-18h30 et samedi de 10h30 - 12h30 Les bénévoles se proposent de mettre en place **un service de portage de livres**, préalablement réservés par les lecteurs, pour les personnes ne pouvant se déplacer.

COMMENT CHOISIR UN LIVRE ? Allez sur le portail des bibliothèques de l'agglomération de La Rochelle (cdalarochelle.bibli.fr) et explorez nos rayons...

• Patrick QUINTIN



CCAS : Accompagnement numérique, une offre locale pour vous



Depuis septembre, le Centre Communal d'Action Sociale de Clavette vous propose un nouveau service pour vous aider dans vos démarches administratives.

(impôts, santé, complémentaires,...). Aussi, si vous rencontrez des difficultés pour effectuer ces demandes, nous vous invitons à contacter le CCAS à la mairie. Nous vous proposerons un accompagnement informatique à domicile assuré par un expert clavetais.

• Catherine NEUVIAL
infos@mairie-clavette.fr
05 46 35 81 57

Aujourd'hui, les démarches administratives se font de plus en plus en ligne

Vous louez occasionnellement votre logement ? Respectez la réglementation !



Vous louez votre résidence principale dans la limite de 120 jours par an ou votre résidence secondaire pour des périodes inférieures à 3 mois ? Vous avez l'obligation de vous déclarer, quel que soit le moyen que vous utilisez pour louer votre bien, afin d'obtenir un compte hébergeur.

A noter que, depuis le 1^{er} janvier 2019, les hébergements touristiques non classés ou en attente de classement sont soumis à la taxation proportionnelle à savoir 5% du prix de la nuitée par personne (hors taxe départementale de 10%), dans la limite du plafond s'élevant à 2.30€.

Vos obligations :

- Déclarer votre bien en ligne sur www.declaloc.fr
- Activer votre compte à réception de votre mot de passe de connexion sur agglolarochelle.taxesejour.fr
- Collecter une taxe de séjour auprès des personnes hébergées à titre onéreux (de 0.22 € à 4,40 € selon la catégorie d'hébergement)

- Déclarer chaque mois le nombre de nuitées. Renseignez 0 nuitée si vous n'avez pas eu de clients dans le mois ou créez une période de fermeture si vous avez signé un bail de longue durée.

- Régler les taxes de séjour collectées par trimestre par CB en ligne, par chèque ou prélèvement bancaire.

ATTENTION : Si vous mettez votre bien en location exclusivement via AIRBNB, ABRITEL, HOMELIDAYS ou HOMEAWAY, ces plateformes de réservation en ligne collectent directement la taxe de séjour auprès des clients. Vous devez toutefois créer votre compte en ligne. Dans tous les cas, il est conseillé de vérifier auprès de votre prestataire qu'il collecte bien la taxe de séjour pour votre compte selon la réglementation applicable sur notre territoire.

• CDA La Rochelle

Nouveau salon de coiffure : Lu'Ni coiff

Je suis Carole, votre nouvelle coiffeuse face à la boulangerie. Je vous accueillerai dès l'arrêt du confinement le lundi de 13h à 18h30, le mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 18h30, le jeudi de 9h30 à 14h30, et le samedi de 9h à 18h, sans interruption.

Les tarifs seront consultables prochainement sur ma page Facebook.

• Carole : 09 53 86 31 85



Covid-19 : Commerces et entrepreneurs

La situation sanitaire a mis un certain nombre d'entrepreneurs, artisans et commerçants en difficulté. Cette situation peut les mettre sous pression et entraîner un mal-être face à l'ampleur des conséquences en cours ou possibles.

Le Ministère de l'économie et l'association APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë) ont mis en place le numéro vert **0 805 65 50 50** qui permet aux chefs d'entreprise de bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique 7 jours sur 7, de 8h à 20h. L'association APESA est présidée par Marc BINNIE, greffier au tribunal de commerce de Saintes. Elle forme notamment dans les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, des « sentinelles » en mesure d'aiguiller les entrepreneurs en détresse...

Informations économiques
CDA La Rochelle : 05 46 30 34 81

• Chantal CHERPRENET-QUINTIN

Déménagement du cabinet infirmier



Le cabinet infirmier Mylène VALERIUS a déménagé et s'est installé depuis le mois d'octobre avec le cabinet de kinésithérapie de Clavette, situé à côté de la boulangerie.

Prendre rendez-vous :

Cabinet Infirmier Mylène VALERIUS
(tous types de soins à domicile et au cabinet)
07 85 55 57 01
1, rue du Meunier
17220 CLAVETTE

Comité des fêtes



L'année 2020 est compliquée, en effet, suite au covid19 nous avons suspendu nos animations car le protocole sanitaire est trop important.

Je fais appel à vous Clavetaises, Clavetais : **le Comité des fêtes de Clavette a besoin de bras, et souhaite accueillir de nouveaux bénévoles ou tout simplement de nouvelles idées.** Si vous souhaitez rejoindre l'équipe du Comité des fêtes de Clavette, n'hésitez pas à me contacter sur mon portable. Nous comptons sur vous pour avancer ensemble, animer et faire vivre notre village.

• **Christophe VANPOUCHE,**
Président, 06 16 48 81 79

Les Petits Loups – initiation au football pour les petits



L'équipe des Petits Loups entre dans sa 7^e année, avec toujours un grand succès. L'initiation au football mixte est le samedi matin de 10h30 à 12h au city parc de Clavette.

L'association Les Petits Loups espère reprendre ses animations, avec notamment le baby grenier en mai 2021. Mon équipe et moi-même remercions tous nos adhérents ainsi que la mairie de Clavette.

• **Christophe VANPOUCHE,**
Président, 06 16 48 81 79

Comité de Jumelage Franco-Allemand

Après avoir reçu nos amis allemands en juin 2019, il était prévu que les familles françaises partent à leur tour dans le Dithmarchen en septembre de cette année. Compte tenu des circonstances sanitaires, il a été décidé d'un commun accord, de reporter ce séjour en Allemagne en juin prochain.

2021 est l'année du 40^e anniversaire de la création de ce comité de jumelage.

Nous espérons tous que l'épidémie de Covid 19 sera derrière nous et ainsi pouvoir fêter cet événement. En effet, 40 ans d'échanges réguliers d'un jumelage, cela n'est pas trop fréquent.

Côté français, l'assemblée générale se tiendra le 24 janvier 2021.

• **Jean-Claude HAHUSSEAU,**
Président



L'Association des Parents d'Élèves des écoles de Clavette et Montroy

L'Association des Parents d'Elèves de Clavette et Montroy organise des événements pour les enfants et aide au financement des projets pédagogiques et sorties scolaires de nos 2 écoles.

Le carnaval habituel du Printemps s'est fait aux couleurs de l'Automne cette année, le samedi 17 octobre, sur le thème magique du cirque ! Un beau char !

Au regard de la situation, nos événements habituels sur l'hiver sont annulés... Et, à l'approche des beaux jours, nous aurons plaisir à vous retrouver en extérieur pour faire la fête avec le carnaval et la kermesse en fin d'année scolaire.

Les enfants grandissent, partent au collège, et avec eux les parents partent

de l'association. De nombreux enfants restent et de nouveaux enfants arrivent aussi ! Prenez le temps de venir aux réunions, de suivre nos activités et de vous y investir. C'est un relais naturel et il nous faut du monde pour poursuivre tous ces beaux moments.

Contactez-nous :
apeclavettemontroy@gmail.com
06 73 65 64 44
Suivez-nous :

 @apeclavettemontroy17

• **Lucile ROYER,** co-présidente



MAM Vos P'tites Canailles (Maison d'Assistantes Maternelles)

La MAM a ouvert ses portes en août 2013. Nous sommes trois assistantes maternelles, et nous accueillons des enfants de 2 mois et demi à 3 ans, de 7h30 à 18h30.

• **Laëtitia, Vanessa et Cindy**



● Vie associative communale

N'hésitez pas à contacter vos associations pour savoir ce qu'elles proposent durant le confinement.

Chorale le lundi soir

La chorale «À travers chants», basée à Aigrefeuille, répète un lundi sur 2 à la salle des fêtes de Clavette.

«À travers chants», c'est une quarantaine de choristes, 2 chœurs, autant de chefs et plusieurs dizaines de chants au répertoire ! Vous aimez chanter mais n'avez pas forcément de formation musicale ? Nous vous accueillons dans l'un ou l'autre ensemble : une chorale mixte, «À travers chants», qui répète le lundi soir à Clavette, La Jarrie ou Aigrefeuille, sous la direction de Svetlana Juchereau. Un chœur d'hommes se rencontre également le lundi après-midi à Aigrefeuille, dirigé par Henri Dubois. Venez faire un essai et restez si le «chœur» vous en dit !



• www.a-travers-chants.com / 06 80 20 14 68

Chant méditatif : Méditer naturellement et se relaxer en profondeur

Trouver en douceur un chemin intuitif de sérénité et de paix intérieure, c'est l'enjeu de cette voie méditative. Elle nous conduit naturellement à une meilleure conscience de soi et à libérer nos tensions. Le chant des profondeurs, la rencontre avec notre souffle et ses résonances corporelles, les vibrations de notre voix nous aident à relâcher notre mental, nous plongent dans une profonde détente et réveillent notre énergie vitale. La pratique se fait assise sur un banc de méditation, un zafu ou une chaise. La séance se termine par un « bain sonore » en position allongée, alliant le chant harmonique et le son d'instruments propices à la relaxation : bols tibétains ou de cristal, tambour, carillons...



Séances individuelles, ou en petit groupe de 2 à 3 personnes à Clavette ou à distance par visio. Il y a aussi des séances adaptées pour les enfants. Et pour celles et ceux qui ont besoin de se relaxer sans méditer : Relaxation harmonique en solo ou en duo.

• **Association Ressource & Bien Être**
06 28 04 41 47 / www.ressourcetbienetre.fr

Cours de Yoga

Tous niveaux avec le professeur Senthil
Les mardis de 10h à 11h15 à la salle des fêtes

• 06 95 72 73 99 / ysryoga@gmail.com
www.ysryoga.fr
Facebook Senthil Ysr-yoga



Zumba

avec Sandrine, ex-danseuse du Moulin Rouge. Les mardis de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes

• 06 71 61 91 89
Facebook Sandrine Fit Danse

Découvrir ou redécouvrir



Activités sportives dans la salle des fêtes de Clavette : conditions d'accueil et protocole de désinfection

La lutte contre l'épidémie de COVID-19 conduit la commune à mettre en place les conditions d'accueil pour les activités sportives : outre l'hygiène des mains, le port du masque est obligatoire à l'arrivée dans la salle ainsi que lorsque la distance physique n'est pas possible.

Les associations doivent aussi respecter un protocole de nettoyage et de désinfection de la salle des fêtes.

Séances de sophrologie tous les lundis



Chaque lundi de 10h30 à 11h30, je vous propose des séances de sophrologie à la salle des fêtes de Clavette.

Les séances sont ouvertes à tous, quel que soit votre âge et vos conditions physiques. Les exercices peuvent être adaptés à chacun, dans la plus grande bienveillance, le non jugement et le respect de chacun.

Une heure pour soi, pour apprendre à se calmer, à gérer son stress, pour mieux respirer, pour vivre pleinement... Un thème est proposé à chaque séance et vous pouvez venir librement à celles qui vont convenir.

La séance découverte est à 10€ au lieu de 12€. La carte de 10 séances est à 90€, à utiliser quand vous le souhaitez.

• **Anne GROUDEV**
06 65 17 46 35 / Page Facebook :
Anne Groudev Sophrologie

Nouveau : danses latines



L'association Danza Latina, basée à La Rochelle, vous propose des cours de salsa et de bachata tous les mercredis :

De 19h30 à 20h30 : Cours de Salsa cubaine (débutant)

De 20h30 à 21h30 : Cours de Bachata moderne (évolutif)

N'hésitez plus c'est le moment de vous lancer, venez apprendre avec nous les danses latines dans la joie et la bonne humeur.

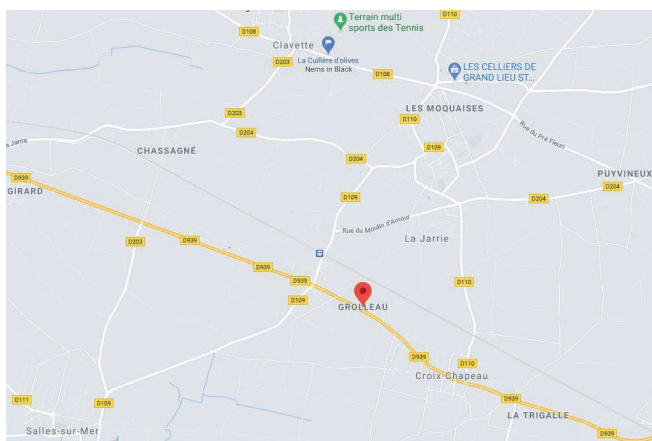
• www.danza-latina.com
Facebook Danza Latina

Travaux d'assainissement Grolleau

Après les travaux en cours sur le secteur La Jarrie – rue de Clavette et Croix-Fort commune de Clavette (départementale CD108), une autre zone de percement de la voirie est prévue sur la départementale 939 entre Croix-Chapeau et La Jarne, particulièrement sur le secteur de Grolleau, pour une durée de plusieurs mois, jusqu'en Juin 2021.

Évitez de circuler sur ce secteur - Ne manquez pas de vous tenir au courant si vous êtes obligés de vous y rendre...

• Sylvie GUERRY-GAZEAU



Les ateliers du RAM (Relais d'Assistants Maternelles)

Tous les 15 jours (hors confinement), Éloïse POULAIN et Isabelle COMTE, les coordinatrices du RAM, proposent des ateliers itinérants aux assistantes maternelles des communes qui composent le SIVOM de la Plaine d'Aunis (Clavette, Bourgneuf, Croix-Chapeau, La Jarrie, Montroy, Saint Médard d'Aunis, Saint Christophe et Vêrines). Lors de ces rencontres, les assistantes maternelles et les enfants se retrouvent autour d'ateliers créatifs et de temps d'éveil.



Les missions du RAM :

Il accompagne les assistantes maternelles et les parents-employeurs dans les démarches administratives (contrats, rémunération, droits, etc.).

Il renseigne les parents sur les modes de garde pour leurs enfants.

Il organise des LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents) pour les parents et leurs enfants, avec la participation d'associations.

Les coordinatrices assurent une permanence téléphonique et un accueil sur rdv du lundi au vendredi : 05 46 00 87 02 / ram@sivomdelaplainedaunis.fr

Maison de la petite enfance,
17 place de la Mairie - 17220 LA JARRIE

Des clavetais au défi du Maroc !

Bonjour ! Notre association Rallye Raid SOL ID AIR LR est notre socle afin de récolter des fonds et organiser des événements dans le but de notre participation au Rallye raid solidaire : BAB EL RAID du 6 au 17 février 2021 au départ de La Rochelle.

Le Bab el Raid est un raid à défis entre La Rochelle et Marrakech, organisé par l'agence MAIENGA, organisatrice du Rallye AICHA des Gazelles du Maroc depuis 1990. Les ingrédients de celui-ci sont : l'aventure sportive au road-book à travers les pistes, les défis qui rythment les journées et la solidarité avec la population marocaine, le tout au volant de vaillantes voitures deux roues motrices.

Nous allons financer, à travers notre association, l'achat de palmiers dattiers que nous planterons avec les agriculteurs locaux dans la région de Merzouga afin de développer la plus grande palmeraie solidaire du Maroc. Nous participons

également à une remise de dons que nous sommes en train de récolter sur la base du « DON INTELLIGENT ». En effet l'association Cœur de Gazelles récolte les besoins des habitants et des nomades et se chargera ainsi des distributions au Maroc.

Le Bab el Raid, c'est aussi des rencontres inoubliables avec les populations du désert, lors de cette aventure de tous les défis, entre pistes et villages perdus au milieu du désert. Le Bab el Raid en quelques chiffres c'est 3 pays traversés, 130 équipages, 12 m³ de dons chaque année, 12 jours de défis et 1500 palmiers dattiers plantés.

Nous recherchons des partenaires et des sponsors, nous sommes disponibles pour échanger autour de notre projet. N'hésitez pas à nous contacter !

Claire et Florian
babelraidteam217gmail.com
Instagram : babelraidteam217

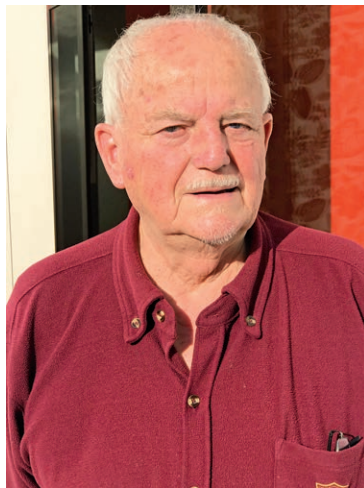




Mais quelle histoire !

Dans cette période où le monde traverse un temps d'incertitudes et d'angoisse, trop confiants dans le progrès et la science, nous avons oublié la fragilité de nos modes de vie.

Rappelons-nous les adaptations que des situations exceptionnelles ont fait faire à l'Homme. Par exemple, à Paris le baron HAUSSMANN ouvre rues et avenues pour faire entrer la lumière, avec tous les équipements (eau, gaz, égouts) et aérer la capitale à la suite d'une grande épidémie de choléra en 1848. A Clavette, à la fin du XIX^e, après la grande crise du phylloxéra (insecte ravageur, importé des États Unis...) qui a détruit tout le vignoble, les Clavetais, qui travaillaient dehors par tous les temps, ont su s'adapter et trouver de nouveaux métiers, souvent à La Rochelle. Il faut être conscients d'où nous venons pour réaliser tout le chemin parcouru, un chemin inscrit dans notre Patrimoine.



Un Clavetais a consacré toute sa vie professionnelle (et ça continue encore aujourd'hui à plus de 80 ans) à sauvegarder notre patrimoine commun. Monsieur Christian ROUAUD et sa femme, après Pommerou où ils sont arrivés en 1968, vivent maintenant dans Clavette. Si vous vous promenez aux alentours du village vous l'avez sûrement croisé : il promenait tous les jours son chien dans les chemins.

Un peu avant l'Algérie, un peu par hasard (mais le hasard existe-t-il ?) il entre aux Bâtiments de France, puis la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Poitou-Charentes d'aujourd'hui. On remarque très vite son talent de dessinateur. Je vous parle d'un temps où l'ordinateur n'avait pas encore remplacé la main de l'Homme. Son poste a bien sûr évolué et il a changé de rattachement ; du ministère de l'Education Nationale au ministère de la Culture. Un ministre a énormément fait pour le Patrimoine français : André Malraux qui crée en 1964 la DRAC actuelle.

Monsieur ROUAUD avait la charge de la surveillance et de l'entretien des 800 monuments inscrits ou classés de Charente Maritime, des chantiers de rénovation dont certains pouvaient durer 5 ans. Sa voiture ne durait pas aussi longtemps avec au compteur 100.000 kilomètres par an. Il travaillait pour tous avec la même rigueur, de la Grosse Horloge à la Cathédrale comme pour la petite église de Clavette ou un pigeonnier... Avec le soutien de sa femme, Christian ROUAUD, à force de travail et de passion, de concours en concours, a fini sa carrière à Poitiers à s'occuper des plus beaux édifices du Poitou-Charentes.

S'il devait résumer sa vie professionnelle en un seul mot, ce serait le mot PASSION. Car il faut l'être pour être propriétaire d'un monument classé ; mais aussi pour rénover et trouver tous les corps de métiers et tout autant d'artisans «passionnés».

Ces bâtiments que le monde entier vient visiter, ne les oublions pas en passant à côté, même les plus petits. C'est pierre par pierre que Christian ROUAUD, décoré de la médaille du Combattant avec barrette «Algérie» et Chevalier des Arts et Lettres, a construit sa vie, mais quelle Histoire !

• Gilles GAZEAU

#jesuisenseignant Hommage à Samuel PATY

La commune de Clavette a mis son drapeau en berne.

Face à ce crime odieux c'est la sidération d'abord puis l'empathie pour l'ensemble d'une profession qui est le pilier de notre culture et surtout pour les proches de Samuel PATY.



Puis c'est le refus de voir notre civilisation et nos valeurs « liberté, laïcité » terriblement touchées.

Créer la peur pour faire reculer ces valeurs c'est méconnaître la puissance du savoir et du libre arbitre.

Nous saluons Samuel PATY qui n'a fait que son travail et à travers lui nous saluons tous nos enseignants.

Rendons un vibrant hommage à tous nos « martyrs » - Ne cédon pas à la peur !

• Sylvie GUERRY-GAZEAU,
Maire de Clavette

Recherche femme/ homme porte-drapeau

Les Anciens Combattants recherchent un nouveau ou une nouvelle porte-drapeau :

Il ou elle portera le drapeau lors des cérémonies du 19 mars, du 8 mai, du 11 novembre et autres cérémonies ponctuelles, ainsi qu'aux obsèques des Anciens Combattants. Cette mission est hautement symbolique puisque le porte-drapeau rend hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus.

Le secteur est Clavette - Vérines - Croix Chapeau - Saint Rogatien - La Jarrie - Bourgneuf - Montroy...

Un rassemblement a lieu chaque année à Saintes. Le harnais et le drapeau pèsent entre 4 et 5 kg.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie, nous vous mettrons en relation avec Monsieur Jacques RENAUD qui s'occupe du groupe de Clavette. (05 46 35 81 57)

agenda

JANVIER

■ Histoires pour les petites oreilles

mercredi 6 janvier 2021

Garderie de l'école Pierre Perret

■ Concert « Cam et Léo »

vendredi 22 janvier 2021

Église

■ AG comité de jumelage

dimanche 24 janvier 2021

Salle des fêtes

FÉVRIER

■ Histoires pour les petites oreilles

mercredi 3 février 2021

Garderie de l'école Pierre Perret

MARS

■ Histoires pour les petites oreilles

mercredi 11 mars 2021

Garderie de l'école Pierre Perret

MAI

■ Baby grenier - City parc

Soutenez nos commerçants clavetais

Ils restent à votre disposition pendant le confinement. Contactez-les pour connaître leur fonctionnement.

• Chantal CHERPRENET-QUINTIN

Commerces, restaurants, producteurs, artisans... la CCI communique sur vos actions !

Vous proposez un système de **Click and Collect** (ex : Les filles à marier, Enfant Eco-Chic), de **livraison** ou de **drive** pour maintenir votre activité durant cette période de confinement ? Faites-le nous savoir, nous relaierons toutes les initiatives pour vous soutenir...

La CCI accompagne les restaurateurs, artisans et commerçants en relayant les initiatives mises en place pour maintenir leur activité.

Pour cela, il vous suffit d'envoyer un message privé sur la page facebook de la CCI de La Rochelle, en indiquant :

- le nom de l'entreprise
- le secteur d'activité
- le type de solutions proposées : drive, livraison, click and collect
- le lien vers votre site internet ou page facebook pour faire le relais de votre solution
- les coordonnées professionnelles du contact (mail, tel, nom, prénom)

• Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle

MAIRIE DE CLAVETTE

Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

Mardi : 8h30-12h00

Mercredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h00

Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30

Tél. : 05 46 35 81 57

Mail : infos@mairie-clavette.fr - Site : www.clavette.fr



Mairie de Clavette 17220

NUMÉROS UTILES

SERVICES

Accueil de loisirs AFR Bourgneuf.....	05 46 55 01 83
Accueil de loisirs La Jarrie.....	05 46 35 84 11
Accueil de loisirs CS	
Dompierre sur Mer - Sainte Soule.....	05 46 35 38 97
Accueil de loisirs Centre de Cheusse (+ 6 ans)...	05 46 55 09 80
Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale	
06 70 80 88 91 (jour) / 05 46 41 32 32 (nuit)	
Assistante de vie Valérie HIOT.....	06 22 17 54 31
Assistante sociale.....	05 17 83 44 60
Association d'aide à l'emploi.....	05 46 27 53 07 /
.....	05 46 35 92 52
Cabinet infirmier Mylène VALERIUS.....	07 85 55 57 01
Cabinet masseurs-kinésithérapeutes D.E.....	05 46 67 37 62
(Tuong Vi TRAN, Thibaud RAVET et Antoine DELETANG)	
CDA La Rochelle.....	05 46 30 34 00
Centre Départemental	
d'Informations Jeunesse.....	05 46 41 16 36
Collège La Jarrie.....	05 46 35 90 54
Conciliateur de justice.....	06 84 40 36 47
Déchèterie.....	08 00 53 58 44
Ecole de Clavette.....	05 46 35 33 53
Ecole de Montroy.....	05 46 55 07 56
Gendarmerie La Jarrie.....	05 46 35 80 06
Maison de repos Korian.....	05 46 68 41 41
Mission locale.....	05 46 27 65 20
Multi-accueil La Ribambelle (La Jarrie).....	05 46 00 87 00
PAPJ (Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes).....	05 46 01 97 69
Presbytère d'Aigrefeuille.....	05 46 35 51 01
Relais d'Assistants Maternelles (La Jarrie).....	05 46 00 87 02
RESE.....	05 46 35 68 24
SIVOM de la Plaine d'Aunis.....	05 17 67 15 10
Taxi de Clavette.....	06 84 75 69 64
UDAF (médiation familiale).....	05 46 28 36 00

ASSOCIATIONS

ACCA (Association de chasse).....	06 61 59 20 78
Association de jumelage franco-allemand.....	05 46 35 91 10
Association des Parents d'Élèves	
Clavette-Montroy.....	06 73 65 64 44
Comité des fêtes.....	06 16 48 81 79
Les Petits Loups (football 3/6 ans).....	06 16 48 81 79

COMMERÇANTS / ARTISANS

Arroscope (piscine, arrosage).....	05 46 34 30 80
Boulangerie Le Jeun'Épi.....	05 46 35 00 01
Chambres d'hôtes « La Collégiale ».....	06 87 68 49 12
Chambres d'hôtes « Le 16 ».....	06 07 71 15 95
Coiffeuse à domicile Corinne MARTIN.....	06 89 94 32 06
Coiffeuse à domicile L'Art d'une coupe.....	07 68 34 42 11
Coiffeuse à domicile Les Ciseaux Mobiles.....	06 83 38 55 86
Coiffeuse Lu'Ni Coiff (salon).....	09 53 86 31 85
Coudreau Agencement (rénovation).....	06 49 10 89 03
Dandonneau Dominique (primeur).....	05 46 67 50 49
Easy Permis (auto-école).....	06 88 46 98 78
Enfant Eco-Chic.....	06 40 91 62 97
Fleuriste « Les filles à marier ».....	09 67 44 51 79
JBG (réparation navale).....	06 62 26 21 93
Kiki Pizz.....	05 46 35 13 97
La Cuillère d'Olives (traiteur oriental).....	05 86 56 96 28
La Ferme de Pommerou (restaurant).....	06 33 17 00 19
Le café de la Paix.....	05 46 35 87 17
L'Échappée Deuche (visites touristiques).....	06 10 80 77 53
L'O-Ré du Bois (menuisier).....	05 16 07 00 82
Planet'Auto.....	06 16 79 37 89
Sarl Freddy MARTIN.....	06 07 24 69 36

Cette liste n'est pas exhaustive, merci de nous signaler tout complément ou modification

Bulletin municipal de Clavette • Dépôt légal : ISSN 1274-7696-X • Directrice de publication : Sylvie Guerry-Gazeau

Imprimerie iro 05 46 30 29 29 - www.iro-imprimeur.com

PEFC 10-32-3010 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

) www.clavette.fr (